



Législation relative aux enregistrements audio de terrain

Par **LizzieB**, le **29/03/2013** à **12:08**

Bonjour,

Je réalise des entretiens de type ethnographique pour le compte d'un musée, et la question de la législation se pose. J'aimerais savoir dans quelle mesure le musée a le droit de conserver les enregistrements audio et les retranscriptions que j'en fais, et également s'ils peuvent en diffuser des extraits au public dans le cadre d'une exposition. Je suppose qu'il faut faire signer un genre de décharge aux personnes interviewées ? Ce genre d'entretien est habituellement couvert par l'anonymat et peu ou pas diffusé, mais dans ce cas précis, l'identité des personnes est intrinsèquement liée à leur discours. Est-ce que je suis supposée produire un contrat détaillé à faire signer, ou est-ce qu'un simple document attestant de l'autorisation de conservation/diffusion suffirait ?

Je n'y connais strictement rien en droit, aussi je suis un peu perdue sur ces questions. Je vous remercie d'avance :)